



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 août 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Réunion régionale d'examen «Beijing + 15»

Genève, 2 et 3 novembre 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des progrès accomplis dans la région**

### Synthèse régionale

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Dans sa résolution 53/1, la Commission de la condition de la femme a noté l'utilité des examens régionaux et des résultats des processus intergouvernementaux mis en œuvre au niveau régional pour les préparatifs de la réunion mondiale de suivi «Beijing +15» qui aura lieu lors de sa session annuelle en mars 2010.

Conformément à cette résolution, tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont été invités à répondre au questionnaire de l'Organisation des Nations Unies sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 et sur les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2000. La présente note, qui fait la synthèse des réponses reçues, est soumise pour l'examen prévu dans la région de la CEE.

Elle contient un résumé des tendances et des mesures prises dans la région de la CEE depuis le dernier examen régional de 2004 dans chacun des douze domaines critiques couverts par le Programme d'action de Beijing. Elle est complétée par le document ECE/AC.28/2009/4 où sont exposés, pour chaque pays, les progrès accomplis et les difficultés rencontrés dans le domaine de l'égalité des sexes.

## Introduction

1. Le présent examen de la mise en œuvre du Programme d'action reflète la spécificité de la région de la CEE, en particulier sa diversité dont témoigne le très large éventail de situations, selon les pays et les sous-régions, dans le domaine de l'égalité des sexes et les différentes politiques et mesures qui ont été adoptées pour y faire face.
2. Toutefois, au-delà de cette diversité, les réponses données au questionnaire par les États membres de la CEE convergent sur certains points fondamentaux. La plupart des pays ont décidé d'agir en priorité dans trois grands domaines: les violences faites aux femmes, en particulier les actes de violence familiale et la lutte contre la traite; la place des femmes dans l'économie, notamment les moyens de concilier vie professionnelle et vie familiale et de combattre la pauvreté des femmes; enfin, le développement des dispositifs mis en place dans les pays pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes.
3. Les progrès de la condition de la femme ont été plus inégaux et plus lents au niveau de la prise de décisions, dans les médias et dans les secteurs sociaux (santé et éducation). Quant aux activités et politiques de prise en compte des spécificités sexuelles dans le domaine de l'environnement, elles n'ont guère progressé.
4. Faute de place, il n'a pas été possible de rendre pleinement compte ici de la richesse des informations contenues dans les rapports des pays. Les références faites à certains pays dans les encadrés ou dans le corps du texte sont données à titre d'exemple pour illustrer telle ou telle observation mais cela ne signifie pas que d'autres pays n'auraient pu être cités dans le même contexte. Les statistiques dont il est fait état proviennent soit des rapports des pays, soit de sources internationales officielles. Pour un bilan plus complet de la situation dans les différents pays, le lecteur pourra consulter le document UNECE/AC.28/2009/4 ainsi que le texte intégral des rapports affiché sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/gender>.

## I. Examen des progrès accomplis dans les 12 domaines critiques

### A. Les femmes et la pauvreté

**Résultats:** Certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est (ESE) ont fait des efforts pour élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté qui tiennent compte des différences entre les sexes. En Europe occidentale, l'employabilité des femmes et les moyens de concilier vie professionnelle et vie familiale retiennent de plus en plus l'attention dans le contexte des mesures prises pour réduire la pauvreté des femmes. Ces mesures relèvent en particulier de stratégies d'insertion sociale prenant en compte les différences entre les sexes.

**Difficultés:** La pauvreté des femmes est plus ou moins répandue selon les pays mais elle est particulièrement critique dans la partie orientale de la région de la CEE. Elle est aggravée par la crise économique qui entraîne une augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

5. Les femmes continuent d'être davantage touchées par la pauvreté que les hommes. Le risque d'être pauvre est plus grand pour les femmes seules avec enfant et les femmes âgées, en particulier au sein des populations migrantes et des minorités ethniques. Surtout dans les pays de l'EOCAC, la pauvreté des femmes dans les zones rurales reste particulièrement aiguë.

6. Partout dans la région, la plus grande vulnérabilité des femmes à la pauvreté tient à leur charge de travail non rémunéré au sein de la famille et ailleurs, à leur présence plus faible sur le marché de l'emploi et, lorsqu'elles travaillent, à leur surreprésentation dans des emplois précaires et mal payés.

7. Dans l'EOCAC et certains pays d'Europe du Sud-Est, les stratégies et politiques de réduction de la pauvreté prennent de plus en plus largement en compte la vulnérabilité particulière des femmes à la pauvreté (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova et Serbie).

8. La plupart des pays de l'Union européenne (UE) ont mis au point des plans nationaux d'insertion sociale intégrant une dimension sexospécifique (par exemple l'Irlande, le Luxembourg et la Slovaquie) et s'attachent en particulier à promouvoir l'employabilité des femmes et leur participation au marché de l'emploi (Danemark, Malte, Pays-Bas).

9. Parmi les autres mesures prises pour combattre la pauvreté des femmes dans la région de la CEE, on citera des réformes de la réglementation du travail visant à réduire les inégalités entre les salaires et les retraites (par exemple Ouzbékistan et Ukraine), des moyens de concilier travail rémunéré et responsabilités familiales (Suisse par exemple) et des incitations en faveur des femmes entrepreneurs, par exemple sous la forme de microcrédits (Turquie par exemple) et par l'élimination des obstacles administratifs qui entravent l'entrée sur le marché des micro et petites entreprises, où les femmes prédominent dans certains pays (Fédération de Russie et Kazakhstan par exemple).

Au **Kirghizistan**, des mesures ont été prises pour légaliser certains emplois du secteur informel, notamment par l'adoption d'un décret pour le développement de l'industrie textile (en particulier la couture).

10. Certains pays soulignent que les transferts sociaux jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté chez les femmes comme chez les hommes (Bulgarie, Lituanie). En particulier, les transferts de revenus en faveur des familles monoparentales sont considérés comme un moyen important de réduire la pauvreté des femmes et des enfants (Fédération de Russie, Finlande, Royaume-Uni). Dans les pays nordiques, les transferts sociaux ont entraîné une réduction significative des différences entre les sexes dans le taux de personnes exposées à la pauvreté. Les prestations sociales intègrent de plus en plus les spécificités de chaque sexe.

D'après un rapport de 2006, l'introduction et l'amélioration progressive, au **Canada**, de la prestation fiscale pour enfant a permis de réduire de 9,5 % le nombre de familles monoparentales à faible revenu.

Dans la **République de Moldova**, la loi relative aux prestations sociales en faveur des familles vulnérables, dont les ménages dont le chef est une femme, a été adaptée en 2008 pour tenir compte des différences entre les sexes.

## B. Éducation et formation des femmes

**Résultats:** Dans la plupart des pays de la CEE, la parité a pratiquement été atteinte dans le primaire et le secondaire et les filles sont maintenant plus nombreuses que les garçons dans l'enseignement supérieur. Certains pays de l'EOCAC ont investi dans l'amélioration des infrastructures routières et des transports publics, notamment pour faciliter l'accès aux établissements d'enseignement secondaire dans les zones rurales, ce qui profite surtout aux filles.

**Difficultés:** Dans le choix des études, il existe une différence notable entre les filles et les garçons ce qui accroît les risques de ségrégation professionnelle sur le marché de l'emploi et donc d'écart de rémunération.

11. Partout dans la région de la CEE, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire reste très élevé pour les filles comme pour les garçons. Depuis vingt ans, le niveau d'études des femmes adultes a beaucoup progressé dans la plupart des pays, la plus forte proportion de femmes dans l'enseignement supérieur étant observée en Amérique du Nord, en Israël, dans les pays nordiques et les États baltes.

12. Dans les pays d'Asie centrale, les différences de niveau d'études entre les sexes semblent être plus marquées dans les zones rurales que dans les zones urbaines, surtout là où la population rurale est importante comme en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan. Le manque de fonds publics, l'appauvrissement de la population et le retour à des pratiques traditionnelles (en particulier le mariage des filles) accentuent le phénomène.

13. Dans la plupart des pays de la région de la CEE (dont le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Suède, l'Ukraine et surtout les États baltes), les femmes sont maintenant plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur, à l'exception notable du Tadjikistan. Toutefois, on relève encore des différences importantes entre les sexes dans le choix des études. Les hommes continuent de dominer dans les matières scientifiques, les mathématiques et l'informatique cependant que les femmes sont plus nombreuses en administration des entreprises, droit, sciences sociales, journalisme, lettres et arts. De nombreux gouvernements ont pris des mesures spéciales pour inciter les femmes à choisir des carrières surtout masculines (Malte, Slovaquie).

L'**Autriche** a institué en 2006 une journée des filles dans l'administration fédérale, à l'occasion de laquelle les écolières peuvent recueillir des informations sur tout un éventail de professions autres que celles qui correspondent aux stéréotypes traditionnels. Les filles tendent encore à choisir des professions «typiquement féminines» et 50 % des filles et des jeunes femmes qui exercent un emploi rémunéré travaillent dans trois secteurs: le commerce, les services sanitaires et sociaux et la restauration.

En **Croatie** une étude des manuels scolaires utilisés dans le primaire pour l'enseignement de la langue et de la littérature, réalisée en 2007, a montré que les personnages apparaissant dans les dessins, photographies et autres illustrations étaient à 74 % de sexe masculin. Il a été décidé de fournir des efforts supplémentaires pour que soient régulièrement remplies les conditions fixées pour le respect de l'égalité des sexes par le modèle de référence des manuels scolaires.

La **Suisse** a mis en place un programme «Égalité des chances dans l'enseignement» composé de modules conçus pour sensibiliser les élèves de différentes classes d'âge et les enseignants aux questions de parité. Les activités proposées sont conçues de manière à pouvoir être facilement intégrées aux cours existants (mathématiques, histoire, géographie, sciences) sans surcharge excessive du programme officiel.

14. Dans l'UE mais aussi en Serbie, la déscolarisation à un âge précoce continue de poser un problème. Les jeunes qui abandonnent leurs études risquent davantage l'exclusion sociale. Si ce phénomène touche davantage les garçons que les filles, celles qui sont concernées ont moins de chances que les garçons de trouver par la suite un travail rémunéré. Les filles des milieux socialement défavorisés (minorités ethniques dont les Roms, migrants, pauvres) risquent aussi davantage d'abandonner prématurément leurs études.

## C. Les femmes et la santé

**Résultats:** Les ressources et les politiques à mettre en œuvre pour améliorer la santé maternelle et infantile ont été renforcées dans plusieurs pays d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Dans beaucoup de pays, on a amélioré les programmes de dépistage précoce et de traitement des cancers du sein et du col de l'utérus.

**Difficultés:** La privatisation et la décentralisation des services de santé constituent un problème dans beaucoup d'États membres de la CEE, de même qu'une prise en compte insuffisante des questions liées à l'égalité des sexes dans la recherche médicale, la formation et les prestations de santé.

15. Dans la plupart des pays d'Europe occidentale et d'Europe du Sud-Est, l'espérance de vie a continué d'augmenter pour les hommes comme pour les femmes, ces dernières vivant en moyenne plus longtemps que les hommes dans tous les pays. C'est dans les États baltes, au Bélarus, en Ukraine et dans la Fédération de Russie que l'écart entre les sexes est le plus marqué (plus de dix ans). Il tient en partie à des modes de vie autodestructeurs, la consommation d'alcool notamment, chez les hommes. Ce problème a été rapporté aux difficultés économiques qui ont suivi l'effondrement de l'Union soviétique et semblent affecter davantage la santé des hommes que celle des femmes.

16. Des progrès ont été faits en matière de santé génésique et de mortalité infantile, en particulier dans les pays d'Asie centrale. La proportion d'accouchements réalisés avec le soutien de personnels qualifiés, en particulier dans les milieux défavorisés, a augmenté depuis 2004 en Arménie, en Géorgie, au Tadjikistan et au Turkménistan. Entre 1990 et 2007, le taux de mortalité infantile a baissé de 40 % en Azerbaïdjan et de 25 % au Tadjikistan. Les informations sur la santé génésique, en particulier celles à l'intention des jeunes, restent cependant lacunaires (au Kazakhstan par exemple).

Au **Kirghizistan**, un programme mis en place en 2006 garantit la gratuité des soins de base dispensés au cours de la grossesse et de l'accouchement, y compris la prise en charge en milieu hospitalier des complications de la grossesse.

Aux **Pays-Bas**, un système d'allocations grossesse et accouchement destiné aux personnes ayant le statut d'auto-entrepreneur a été introduit pour protéger la santé de la mère et de l'enfant. Cette allocation devrait permettre aux femmes et à leur conjoint auto-entrepreneurs de prendre un congé avant et après l'accouchement.

17. Dans les pays de l'EOCAC, l'accès aux prestations de santé de base et leur coût continuent de poser des problèmes, en particulier pour les femmes. Ces problèmes ont encore été aggravés par la privatisation des services de santé intervenue dans de nombreux pays et l'augmentation des tarifs qui en est résulté.

18. Plusieurs pays de la région de la CEE ont introduit ou renforcé la prise en compte des questions liées aux différences entre les sexes dans leur système public de santé aux niveaux tant des prestations que de l'administration interne. La Norvège par exemple s'est dotée d'une stratégie nationale de promotion de la santé des femmes. Des principes directeurs ont été élaborés en Autriche pour la prise en compte des différences entre les sexes au niveau des soins hospitaliers et notamment des soins médicaux et infirmiers.

19. L'infection à VIH/sida gagne du terrain dans la région et plusieurs pays signalent des taux d'incidence plus élevés chez les hommes que chez les femmes. L'accès au dépistage de l'infection à VIH a été amélioré dans plusieurs pays (en Croatie par exemple) et un soin particulier a été apporté à la prévention de la transmission de l'infection de la mère à l'enfant (Canada, Fédération de Russie, Irlande, République de Moldova, Ukraine).

20. Pour ce qui concerne les pathologies féminines, des programmes de dépistage précoce et de traitement des cancers du sein et du col de l'utérus ont été mis en place ou renforcés dans de nombreux pays de la région (ex-République yougoslave de Macédoine, France, Lituanie, Monaco, Slovaquie). Quelques pays font aussi une distinction entre les sexes pour les problèmes de santé liés à l'âge (Finlande).

En **Irlande**, le Women's Health Council a qualifié la fonction d'éducatrice exercée par les femmes de problème majeur à prendre en considération dans les politiques de santé. Le surcroît de stress physique et psychique observé chez les femmes obligées de concilier travail, vie personnelle et vie familiale sans beaucoup d'aide de la part de leur partenaire ou du secteur public a une forte incidence sur les dépenses de santé, ce qui n'est généralement pas pris en compte lors de l'élaboration des politiques de santé.

21. En Europe occidentale, l'importance des problèmes de santé liés au surpoids va grandissant (Danemark, Italie). Si l'obésité paraît être plus fréquente chez les hommes, les troubles de l'alimentation comme l'anorexie nerveuse et la boulimie, qui figurent parmi les maladies dont l'importance est la plus sous-estimée, prédominent chez les femmes, en particulier les adolescentes et les jeunes adultes.

22. Parmi les questions auxquelles on n'a pas accordé suffisamment d'attention, la nécessité de conduire des recherches médicales axées sur les différences entre les sexes et en particulier la mise au point de traitements distincts a été soulignée par quelques pays. La Suède en particulier fait observer qu'en cardiologie, les symptômes de l'infarctus ne seraient pas les mêmes chez les hommes et les femmes. L'Allemagne et la Suisse ont favorisé, pour la prise en charge des toxicomanies, des actions de prévention, de conseil et de traitement différenciées selon le sexe.

#### **D. La violence à l'égard des femmes**

**Résultats:** La violence à l'égard des femmes a fait l'objet d'une attention toute particulière dans toute la région de la CEE où de nombreux pays en font l'une de leurs principales priorités. La plupart des gouvernements ont renforcé leur arsenal législatif en la matière, surtout pour ce qui concerne les actes de violence familiale et la traite des femmes.

**Difficultés:** L'une des principales difficultés est de faire appliquer la législation et de veiller en particulier à ce que les services sociaux, les agents de santé et la police coordonnent leurs actions et coopèrent efficacement. Le manque de données fiables sur les violences familiales reste un problème dans toute la région, la majorité des cas n'étant pas signalée.

23. Les victimes d'actes de violence physique, sexuelle et psychologique sont majoritairement des femmes. Les plus vulnérables sont notamment les jeunes, celles qui appartiennent à des minorités, les migrantes et celles qui vivent en milieu rural. Dans toute la région, les pays ont renforcé leur législation et mis en place des plans nationaux et des stratégies pluriannuelles pour combattre les violences faites aux femmes, en particulier la traite des femmes et les violences familiales. Par rapport à l'état de la législation dans ce domaine en 2004/05, des progrès particulièrement sensibles ont été faits dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est (Azerbaïdjan, Fédération de Russie, République de Moldova, Turkménistan, Ukraine).

Avec l'entrée en vigueur, en 2007, de la loi relative aux moyens de combattre les actes de violence dans la famille, l'**Albanie** s'est enfin dotée d'une législation pour la prévention et la réduction des actes de violence familiale et la protection de leurs victimes.

24. Les améliorations apportées à la législation sont de tous ordres: adoption de définitions plus précises de ce que constitue un acte de violence (familiale en particulier), peines plus lourdes infligées aux auteurs de ces actes et protection renforcée des victimes et des témoins. Plusieurs pays indiquent aussi avoir pris des mesures contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail.

25. Pour venir en aide aux victimes d'actes de violence, de nombreux pays ont créé des centres de crise (Hongrie, Ouzbékistan, Portugal). Par ailleurs, le nombre de lieux où les victimes peuvent chercher refuge a augmenté, en particulier dans les pays de l'EOCAC (Biélorus, Kazakhstan).

Dans la **Fédération de Russie**, plus de 3 000 institutions, centres de crise, sections de crise dans les hôpitaux, centres de réadaptation sociale et foyers accueillent chaque année près de 50 000 femmes, 12 000 hommes et 20 000 enfants victimes d'actes de violence.

26. Dans le cas des actes de violence familiale, de plus en plus de pays prévoient l'éviction du conjoint violent du domicile pour éviter à la victime de devoir se réfugier dans un foyer (Danemark, Slovaquie, Suisse). D'après les études qui ont été faites, ce genre de mesure permettrait d'atteindre davantage de victimes qu'auparavant.

27. Au sujet des victimes de la traite des femmes, plusieurs pays font état de programmes de réconciliation et de réinsertion sociale (Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie). D'autres initiatives consistent à diffuser des informations dans de nombreuses langues pour atteindre le plus de personnes possible (Grèce) et à prendre des mesures préventives axées par exemple sur les pays d'origine des victimes (Finlande, République tchèque).

28. De nombreux pays insistent sur le rôle de la formation pour un meilleur dépistage des actes de violence à caractère sexiste. Dans toute la région, des formations sont ainsi dispensées aux forces de police, aux agents de santé et aux autres prestataires de soins mais aussi aux membres des administrations publiques (formation de formateurs).

En **Turquie**, la Direction générale chargée de la condition de la femme organise des séances de formation en cours d'emploi à l'intention des forces de police, des agents de santé et des autorités religieuses. Plus de 40 000 agents de police ont déjà été formés et 75 000 agents de santé devraient l'avoir été avant la fin de 2009.

29. À côté des mesures prises pour faire face aux conséquences des actes de violence, la prévention fait l'objet d'efforts accrus, notamment sous la forme de recherches sur les causes de la violence (voir l'encadré ci-dessous), de cours d'autodéfense dispensés aux femmes (Israël) et de campagnes de sensibilisation axées sur le public en général (Espagne, Kirghizistan, Slovaquie) et les jeunes en particulier (Royaume-Uni). Les actions de sensibilisation qui visent en particulier des hommes et des garçons sont de plus en plus nombreuses (Autriche, Azerbaïdjan, Monténégro).

En **Estonie**, en 2007, une étude sociologique qualitative a été consacrée pour la première fois aux auteurs d'actes de violence dont on a analysé le comportement afin de mieux percevoir les mécanismes à mettre en œuvre pour faire barrage à la violence. Cette étude a montré que la plupart des auteurs d'actes de violence avaient été eux-mêmes victimes de violences familiales (châtiments corporels, actes de violence entre les parents, problèmes d'alcool des parents) au cours de leur enfance.

Depuis 2006 au **Luxembourg**, en cas d'intervention au domicile familial, un professionnel est chargé de s'occuper exclusivement du ou des enfants et un autre de l'adulte victimes. Les services psychologiques assurés aux enfants victimes/témoins de violences familiales ont également progressé. Il s'agit d'aider les enfants à surmonter leur traumatisme et de leur inculquer les valeurs de la non-violence.

30. Beaucoup de cas continuent de ne pas être signalés, de sorte que le problème des violences familiales est en grande partie masqué et non quantifié. Ce manque de données est très largement reconnu et des efforts ont été faits pour améliorer les statistiques sur les actes de violence (Azerbaïdjan, Italie, Kirghizistan, République tchèque).

31. Un autre point qui demanderait à être approfondi est celui de l'estimation des coûts économiques et sociaux de la violence à l'égard des femmes. En France par exemple, le coût des actes de violence sexuelle (dont celui de l'hospitalisation et de la perte de revenu) a été estimé à plus d'un milliard d'euros par an. De telles indications pourraient servir à mobiliser les ressources nécessaires pour combattre et prévenir le problème et, par conséquent, à appliquer plus efficacement la législation en vigueur. Cette dernière question reste un défi majeur, en particulier dans les pays de l'EOCAC.

## E. Les femmes et les conflits armés

**Résultats:** Les pays donateurs de la région ont fourni des ressources supplémentaires et un soutien pour faire face aux conséquences directes des conflits armés sur les femmes. Beaucoup de pays ont mis en place des plans nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

**Difficultés:** La plupart des pays actuellement en proie à des conflits ou en situation d'après-conflit n'ont pas mentionné cette question dans leur rapport alors que les conséquences des conflits armés sont particulièrement graves pour les femmes.

32. La plupart des pays qui ont rendu compte des mesures prises dans ce domaine ont fait état de leurs activités au sujet de la résolution 1325 (Albanie, Israël) et en particulier de l'élaboration de plans d'action pour sa mise en œuvre (plusieurs membres de l'UE, Norvège). Certains ont également fait valoir leur attachement à la mise en œuvre de la résolution 1820 sur la violence sexuelle dans les conflits armés (Irlande, Monténégro).

Plusieurs pays, dont la **Belgique**, ont aidé les institutions de l'Organisation des Nations Unies à mettre en place des ensembles complets de mesures pour la réintégration des victimes de violences sexuelles lors de conflits armés. L'Appel de Bruxelles à l'action contre les violences sexuelles en période de conflit et au-delà a été lancé dans le cadre d'une conférence internationale organisée en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le **Royaume-Uni** organise des activités de formation aux opérations de maintien de la paix à l'intention de nombreux pays susceptibles de fournir ou fournissant des troupes, de centres régionaux de formation et d'organisations multilatérales comme l'Union africaine.

33. Plusieurs pays ont indiqué que des projets de coopération pour le développement tenant compte des différences entre les sexes étaient exécutés dans des pays en proie à des conflits ou en situation d'après-conflit (Allemagne, Luxembourg), cependant que d'autres ont fait état d'une augmentation des effectifs féminins dans les forces armées nationales (Espagne, Lettonie, Roumanie).

34. Ce sont les femmes qui sont les plus exposées dans les situations de conflit et d'après-conflit, surtout aux violences sexuelles et aux agissements des groupes criminels organisés spécialisés dans la traite des êtres humains. Les problèmes d'intégration posés par l'afflux de personnes déplacées et de réfugiés suscitent depuis peu une attention accrue dans le Caucase où des efforts ont été faits pour dispenser des formations en vue de réduire le taux de chômage au sein de ces populations.

Le «Programme complexe de la République d'Azerbaïdjan relatif à la lutte contre la violence au quotidien dans la société démocratique», lancé en 2007, comprend des mesures visant à la réinsertion sociale des réfugiés et des femmes et enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, qui sont exposés à des violences périodiques dans le contexte de déplacements forcés et une violence domestique en augmentation.

Un centre multiculturel a été créé à **Chypre** avec pour mission d'inciter les femmes de toutes les communautés du pays à œuvrer ensemble pour l'égalité des sexes, la réconciliation et la paix. Par ailleurs, la Commission nationale de défense des droits de la femme appuie des initiatives communes aux deux communautés exécutées avec la participation pleine et entière d'associations de femmes de la communauté turque.

## F. Les femmes et l'économie

**Résultats:** La situation économique des femmes s'est améliorée avec l'essor économique dont a profité la majeure partie de la région avant la crise. On s'est efforcé partout d'améliorer l'employabilité des femmes et de réduire les écarts de salaires entre hommes et femmes. De plus en plus de pays associent des hommes aux mesures prises pour concilier travail et responsabilités familiales.

**Difficultés:** La ségrégation verticale et horizontale sur le marché de l'emploi reste un problème majeur et, malgré quelques améliorations, les femmes continuent de gagner beaucoup moins que les hommes et sont très largement sous-représentées parmi les entrepreneurs. La valeur économique du travail non rémunéré n'est généralement pas reconnue et l'on craint que la crise ne compromette les progrès des années passées.

35. Dans tous les pays, le taux d'activité économique est plus faible chez les femmes que chez les hommes et, à quelques exceptions près (Lettonie), aucun progrès significatif n'a été enregistré depuis le dernier examen. Ce taux est le plus élevé en Islande, où 80 % des femmes en âge de travailler sont économiquement actives. Par contraste, 25 % seulement des femmes turques ont une activité professionnelle. En moyenne, le taux d'emploi des femmes est plus élevé dans les pays de l'EOCAC et les pays baltes que dans les autres États membres de l'UE (en particulier les nouveaux membres d'Europe centrale) et les Balkans.

36. Dans les pays de l'EOCAC en particulier, beaucoup de femmes continuent de travailler dans le secteur informel, notamment à domicile pour la production de biens et de services (couture, fabrication de souvenirs, prestations à domicile, etc.) et dans l'agriculture de subsistance.

37. Le chômage continue généralement de frapper davantage les femmes que les hommes. Là où ce n'est pas le cas (Fédération de Russie, Irlande, pays baltes, Roumanie, Ukraine), certains pays font observer que les femmes sont davantage enclines que les hommes à accepter des emplois ne correspondant pas à leurs qualifications ou à se retirer du marché de l'emploi (Estonie, Italie).

38. Dans toute la région, le travail à temps partiel concerne avant tout les femmes; dans certains pays, ces emplois sont occupés à 91 % par des femmes (Luxembourg). En Norvège, plus de 40 % des femmes qui travaillent le font à temps partiel. Rares sont les

pays où l'on trouve davantage d'hommes que de femmes dans les emplois à temps partiel (ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie).

39. Dans le domaine des femmes et de l'économie, la plupart des pays poursuivent essentiellement trois objectifs: égalité salariale, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et entrepreneuriat.

40. Bien qu'il existe tout un ensemble de lois contre les discriminations salariales, dans toute la région de la CEE, les femmes continuent de gagner beaucoup moins que les hommes. Par rapport au reste de la région, les écarts de rémunération tendent à être relativement élevés dans les pays de l'EOCAC, en particulier dans le Caucase où la rémunération moyenne des femmes ne représente que 50 à 60 % environ de la moyenne des salaires masculins. Dans tous les pays, ces inégalités salariales sont plus ou moins marquées selon le secteur (elles sont plus fortes dans le privé que dans le public), la profession et le niveau d'études (les écarts de salaire sont généralement plus importants pour les personnes ayant un niveau d'études élevé).

41. La plupart des pays attribuent la persistance des inégalités salariales à la ségrégation verticale et horizontale qui persiste entre les sexes sur le marché de l'emploi. Même dans les professions où les femmes prédominent, les postes les plus élevés continuent d'être occupés par des hommes (Hongrie). Les écarts de salaire tiendraient aussi à la part plus grande des femmes dans les emplois à temps partiel, à une sous-évaluation générale du travail féminin et à une discrimination directe. Aussi, les politiques mises en œuvre pour s'attaquer à ce problème sont-elles généralement intersectorielles.

42. Parmi les mesures destinées à garantir l'égalité des salaires figurent des systèmes de surveillance de ces inégalités (pays nordiques), des campagnes d'information et de sensibilisation (Pologne) et l'adoption de textes de loi obligeant les employeurs à s'attaquer au problème (voir le document ECE/AC.28/2009/6). Les pays de l'EOCAC n'ont guère fait état de mesures concrètes dans ce domaine.

En 2006, l'ancien Ombudsman de **Suède** pour l'égalité des chances a été chargé de renforcer les activités de surveillance et de soutien exercées auprès des employeurs par des enquêtes et des analyses des rémunérations dans des entreprises des secteurs privé et public. À la suite de cette initiative, plus de 5 000 personnes, à 90 % des femmes, ont eu droit à une révision du montant de leur salaire.

43. Des efforts en faveur de l'emploi des femmes sont faits dans toute la région, notamment pour aider les femmes à retrouver un emploi après l'accouchement (Croatie) et aider les chômeuses en général (Grèce). Certains pays ont introduit des programmes spécialement conçus en faveur des femmes les plus vulnérables, par exemple les handicapées (Lettonie, République tchèque). Beaucoup de pays de l'EOCAC ont renforcé les dispositions législatives garantissant des allocations pour enfants et des congés parentaux (Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Ukraine).

La **Pologne** a mis en place un projet destiné à améliorer l'employabilité des femmes de plus de 45 ans. Une campagne a notamment été faite dans les médias pour sensibiliser l'opinion au niveau d'expérience et d'engagement des femmes plus âgées et aider les employeurs à se défaire de leurs stéréotypes.

La **Fédération de Russie** a introduit un système d'allocations familiales destinées à améliorer le statut et le niveau de vie des femmes qui donnent naissance à (ou adoptent) un deuxième ou troisième enfant. Les pères célibataires peuvent aussi bénéficier de ces allocations. Par ailleurs, le montant des allocations pour enfants versées aux femmes qui travaillent a également été augmenté.

44. La difficulté qu'il y a à concilier travail rémunéré et responsabilités familiales reste l'un des principaux obstacles à l'activité économique des femmes. Beaucoup de pays, essentiellement en Europe occidentale, ont donc multiplié le nombre des structures d'accueil pour les enfants ou développé les établissements scolaires qui accueillent les enfants toute la journée (Chypre, Pays-Bas).

La **Slovénie** est le seul membre de l'UE où les femmes (âgées de 25 à 49 ans) ayant des enfants de moins de 12 ans sont plus nombreuses à travailler que les femmes sans enfant. Ce taux élevé d'emplois féminins à plein temps est favorisé par des politiques très complètes de congés parentaux et l'existence de services de soins et d'installations abordables et de qualité.

En **Allemagne**, la législation prévoit qu'à dater de 2013, tous les enfants pourront être accueillis dans une crèche ou une garderie à partir de l'âge de 1 an.

45. D'autres mesures prévoient des incitations fiscales et sociales en faveur de l'emploi des femmes (Canada, Espagne, Malte, Turquie) et la promotion du télétravail (Slovaquie). Enfin, des lieux de travail aménagés en fonction des nécessités de la vie familiale sont créés dans un nombre croissant de pays (voir le document ECE/AC.28/2009/6).

46. Dans plusieurs pays, les mesures prises pour aider à concilier vie professionnelle et vie familiale ne s'adressent plus exclusivement aux femmes mais aussi aux hommes que l'on encourage à assumer leur part des responsabilités familiales et de l'éducation des enfants (plusieurs pays de l'UE), notamment par le biais de dispositions prévoyant des congés parentaux pour les pères (Grèce, Lituanie, voir aussi le document ECE/AC.28/2009/6).

47. Même si la proportion de femmes chefs d'entreprise a légèrement augmenté, y compris dans les pays de l'EOCAC, les entrepreneurs restent en majorité des hommes dans tous les pays et les entreprises dirigées par des femmes sont généralement plus petites que celles qui sont dirigées par des hommes. En Ukraine par exemple, 2 % seulement des grandes entreprises sont aux mains de femmes. Les mesures en faveur de l'entrepreneuriat féminin sont jugées importantes pour réduire la pauvreté (EOCAC, ESE) et accroître la compétitivité (Amérique du Nord, UE).

48. C'est pourquoi plusieurs pays ont introduit des systèmes pour stimuler l'entrepreneuriat féminin (Chypre, Portugal, Royaume-Uni, Serbie) et se sont préoccupés en particulier de faciliter l'accès des femmes entrepreneurs à l'argent (France, Kirghizistan, Turquie).

En **Ouzbékistan**, un système de microcrédits a été mis en place grâce au Fonds d'aide aux initiatives sociales afin d'aider les exploitantes agricoles à développer leur entreprise, accroître leur rentabilité, travailler en réseau, échanger des données d'expérience et améliorer leurs compétences professionnelles. Celles qui ont participé à ce projet ont suivi entre autres des cours de comptabilité et de gestion et ont appris à établir des plans d'affaires.

49. La reconnaissance de la valeur économique du travail non rémunéré, exécuté essentiellement par des femmes, reste un problème. Cela tient en particulier au manque de statistiques par sexe sur l'utilisation du temps. Au Monténégro par exemple, les statistiques montrent que les femmes travaillent en moyenne 20 % de plus que les hommes si le travail non rémunéré est pris en considération.

50. La crise économique actuelle menace de réduire à néant nombre des résultats obtenus au cours des années écoulées et accroît le nombre et la gravité des problèmes

recensés dans le secteur de l'économie (voir le document ECE/AC.28/2009/5). Les mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la crise ne semblent pas faire suffisamment de place à la question de l'égalité des sexes.

Au **Kazakhstan**, des fonds ont été alloués en 2009 au titre du Programme national anticrise pour aider les petites et moyennes entreprises possédées ou gérées par des femmes.

## G. Les femmes, le pouvoir et la prise de décisions

**Résultats:** Le nombre des femmes appelées à participer à la prise de décisions politiques a augmenté au cours des cinq dernières années dans de nombreux pays de la région de la CEE. Les mesures en faveur de l'égalité des sexes au niveau de la prise de décisions dans le secteur privé se sont multipliées et presque tous les pays ont fait du pouvoir et de la prise de décisions l'une de leurs priorités pour les années à venir.

**Difficultés:** Les progrès de l'accès des femmes au pouvoir ont été lents et inégaux et, dans la plupart des pays, les femmes restent fortement sous-représentées dans tous les domaines de la prise de décisions. Quand des responsabilités politiques accrues sont confiées à des femmes, cela reste généralement dans la sphère socioculturelle. Par ailleurs, on continue de manquer de données par sexe sur la prise de décisions dans le secteur privé.

51. Si les femmes ont légalement le droit de voter et de se présenter aux élections dans la région de la CEE, le fait qu'elles soient aussi peu nombreuses au sein des instances du pouvoir et de la prise de décisions montre que les obstacles à leur émancipation restent considérables.

52. Le pourcentage de femmes occupant des postes de haute responsabilité est très variable selon les pays. En 2008, c'était en Géorgie que les femmes étaient le plus faiblement représentées au sein du Parlement (6 %), puis en Albanie (7,1 %) et à Malte (8,7 %). En Turquie, la proportion de femmes parlementaires, bien qu'encore relativement faible, a doublé depuis 2004.

53. Dans la plupart des pays, la proportion de femmes parlementaires se situe entre 15 et 25 % (Luxembourg, Canada, Croatie, États-Unis, Pologne, Turkménistan). Dans quelques-uns seulement, dont la Belgique et le Danemark, elle est supérieure à 35 % et seule la Suède a pratiquement atteint la parité avec 47 % de femmes au Parlement.

Le **Bélarus** a atteint l'objectif de 30 % qu'il s'était fixé pour la représentation politique des femmes. Ces dernières occupent maintenant 32,1 % des sièges au Parlement, contre 10 % en 2004.

54. Dans de nombreux pays (République tchèque et Roumanie par exemple), les femmes sont mieux représentées dans les organes de décision à l'échelon local qu'au niveau national. En Lettonie par exemple, environ un tiers des députés aux assemblées régionales sont des femmes, contre 20 % au Parlement national.

En **France**, les partis politiques sont tenus de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes aux élections locales, régionales, sénatoriales et européennes et s'exposent sinon à des sanctions financières. En conséquence, près de 50 % des membres des assemblées régionales sont des femmes (contre 27 % en 1998) alors qu'il n'y a que 18,5 % de femmes à l'Assemblée nationale qui n'est pas visée par ces dispositions. De même, la **Grèce** et la **Serbie** ont fixé des quotas pour les candidatures féminines aux mandats électoraux.

55. À l'exception de l'Espagne et de la Finlande, dans tous les pays de la région de la CEE, les hommes sont plus nombreux que les femmes à exercer des fonctions ministérielles. Les femmes ministres tendent à être cantonnées à la sphère socioculturelle et se voient rarement confier les ministères en charge de l'économie, des infrastructures, de l'intérieur, des affaires étrangères et de la défense.

56. Alors que les administrations publiques emploient beaucoup de femmes, ces dernières tendent à être moins représentées dans les hautes sphères, en particulier en Europe occidentale où le pourcentage de hauts fonctionnaires femmes dépasse rarement les 30 %. Dans de nombreux pays toutefois (les pays baltes et le Kazakhstan par exemple) ce pourcentage est de plus de 50 %.

57. Certains pays de l'EOCAC (l'Ouzbékistan par exemple) appliquent la discrimination positive pour accroître la représentation des femmes au sein des instances du pouvoir et de la prise de décisions. D'autres (Fédération de Russie par exemple) veillent à la transparence des processus de sélection des candidats aux postes vacants dans la fonction publique pour garantir aux deux sexes une totale égalité de traitement.

58. Plusieurs pays (Estonie, Pays-Bas) notent une sous-représentation significative et persistante des femmes au sein des organes de gestion du secteur privé. Partout dans la région, il est difficile d'apporter la preuve des progrès accomplis en raison du manque chronique de données ventilées par sexe sur la prise de décisions dans le secteur privé.

En **Israël**, le droit des sociétés stipule que les entreprises dont le conseil d'administration est composé de personnes du même sexe doivent, lorsqu'elles désignent un nouveau directeur, faire appel à une personne du sexe opposé.

En **Norvège**, à la suite d'un amendement à la loi sur les sociétés anonymes stipulant que chaque sexe doit être assuré d'une représentation d'au moins 40 % au sein des conseils d'administration des entreprises publiques et des sociétés anonymes privées, la proportion de femmes au sein des conseils d'administration de ces sociétés est passée de 9 % au début de l'année 2004 à 40,1 % en 2009. Un résultat similaire a été obtenu en Finlande pour les entreprises publiques par le biais de mesures volontaires.

## H. Mécanismes institutionnels de promotion de la femme

**Résultats:** De nombreux pays de la région indiquent avoir étendu et renforcé leurs mécanismes nationaux de promotion de la femme, notamment par la mise au point de stratégies en faveur de l'égalité des sexes.

**Difficultés:** Dans beaucoup de pays, les mécanismes mis en place pour promouvoir l'égalité des sexes manquent de personnel, de crédits et d'influence dans les principaux domaines politiques. Ce problème est particulièrement aigu dans l'est de la région. Les activités de formation manquent sur les moyens de promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques publiques de sorte que l'application effective de ce principe reste un problème.

59. Les mécanismes nationaux existants varient considérablement de par leur statut et les fonctions qui leur sont confiés. Ils peuvent être des conseils consultatifs (Biélorus, Slovaquie), des commissions parlementaires (Serbie), des instituts (Belgique), des commissions interministérielles (République de Moldova) ou encore des directions chargées de promouvoir l'égalité des sexes au sein de ministères (Allemagne). Certains États membres de la CEE ont nommé des ministres pour l'égalité des sexes (Espagne). Si certains pays signalent avoir renforcé leurs mécanismes de promotion de l'égalité des sexes (voir l'encadré ci-dessous), d'autres disent manquer de moyens financiers et humains (le Monténégro par exemple).

En **Albanie**, une nouvelle législation, adoptée en 2008, redéfinit les fonctions confiées aux spécialistes et aux coordonnateurs chargés des questions de parité au sein des administrations centrales et locales. Auparavant, les coordonnateurs pour les questions de parité remplissaient aussi d'autres fonctions. Désormais, les questions de l'égalité de sexes et de la violence domestique doivent figurer dans leurs descriptions de postes et constituent leurs principales fonctions.

En vue de sa stratégie d'intégration des questions liées aux spécificités des sexes dans tous les domaines, le **Gouvernement danois** a explicitement chargé 19 de ses ministres à veiller au respect de l'égalité des sexes dans leur sphère de compétences. Le Ministre de l'égalité des sexes est chargé de coordonner et d'exécuter cette stratégie.

60. De nombreux pays ont créé des coordonnateurs, unités spéciales ou instituts chargés de promouvoir la prise en compte des spécificités des sexes dans tous les secteurs de l'action gouvernementale (Azerbaïdjan, Canada, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne).

Un réseau de coordonnateurs pour l'égalité des sexes comprenant des groupes d'experts a été mis en place en **Ukraine** au sein de 37 organes et organismes du Gouvernement central et de 18 conseils au niveau des administrations régionales. Un poste de conseiller pour les questions de parité a été créé dans tous les ministères. Par ailleurs, 12 régions ont créé un poste de conseiller pour ces questions auprès du responsable de l'administration régionale.

61. Si des stratégies pour l'intégration des spécificités des sexes dans tous les domaines de l'action des pouvoirs publics sont largement appliquées dans la région, y compris dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté exécutées dans les pays de l'EOCAC, on n'a guère d'indications sur l'impact que peut avoir la formation sur l'efficacité de ces stratégies.

62. L'établissement de budgets tenant compte des spécificités sexuelles, instruments essentiels de la promotion de l'égalité des sexes, a été signalé par plusieurs États membres de la CEE (Autriche, Bulgarie, Grèce, Italie, Kazakhstan, République de Moldova, République tchèque, pays nordiques). Ces initiatives sont semble-t-il aux premiers stades de leur exécution (élaboration de principes directeurs, activités de formation).

**L'ex-République yougoslave de Macédoine** a entrepris en 2008 de prendre en compte les spécificités sexuelles dans les budgets et a commencé à cette fin à former des spécialistes des questions budgétaires de plusieurs ministères, les coordonnateurs pour l'égalité des chances, des représentants du secteur non gouvernemental et plusieurs représentants de collectivités locales. En 2009, on a analysé le budget du Ministère du travail et de la politique sociale (pour l'emploi et la protection sociale) afin de déterminer si la notion d'égalité des sexes y avait bien été intégrée et quels avantages pourraient en découler pour les femmes et les hommes.

63. Il est important de donner aux femmes des moyens supplémentaires de prendre part à la planification, à l'exécution, à la surveillance et/ou à l'évaluation des politiques qui les concernent directement ou indirectement. Des pays comme la Serbie ont franchi une étape supplémentaire dans ce domaine en associant un large éventail d'ONG féminines et d'organes de promotion de la femme à la préparation de stratégies nationales pour l'égalité des sexes.

## I. Droits fondamentaux des femmes<sup>1</sup>

**Résultats:** Beaucoup de pays ont adopté des lois ou renforcé la législation existante sur les droits des femmes.

**Difficultés:** La mise en œuvre de la législation demande à être améliorée, en particulier du point de vue des ressources financières et des mécanismes de surveillance et de recours. Dans certains pays, les conventions internationales sont encore les seuls instruments qui traitent explicitement des droits fondamentaux des femmes.

64. Au sujet de la protection des droits fondamentaux des femmes, la plupart des pays font observer que leur Constitution contient des dispositions sur l'égalité des sexes ou se réfèrent aux efforts fournis pour mettre la législation nationale en conformité avec les instruments internationaux dans ce domaine tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole additionnel ou la législation de l'UE.

En **Ouzbékistan**, on a amendé la législation et les réglementations de manière à y intégrer les obligations internationales inscrites dans les conventions relatives à l'égalité des sexes. Aujourd'hui, la Constitution et plus de 80 textes de loi et autres instruments normatifs constituent le socle de la législation relative à l'égalité des sexes.

65. Beaucoup de pays de l'EOCAC ont adopté des plans d'action et des stratégies en faveur de l'égalité des sexes (Biélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ukraine). Souvent, la mise en œuvre de ces plans n'en est encore qu'à ses débuts. La République de Moldova note par exemple que le personnel et les responsables de la prise de décisions dans le secteur judiciaire ne sont guère sensibilisés aux principes fondamentaux de l'égalité des sexes et des droits des femmes.

66. L'application effective des lois en vigueur, notamment pour les femmes des minorités et les femmes migrantes, reste difficile aussi en Europe occidentale. Des dispositifs extrajudiciaires, par exemple des postes d'ombudsman (Slovaquie) et des commissions chargées de veiller au respect de l'égalité des sexes (Chypre, Hongrie) ont été créés pour veiller à l'application de la législation et enquêter sur les plaintes déposées pour discrimination et violation des droits des femmes.

67. Par ailleurs, des pays ont fourni des efforts accrus pour former les fonctionnaires des administrations publiques aux moyens de promouvoir l'égalité des sexes dans le contexte juridique (Lituanie, Pologne) et mettre en évidence le rôle important que jouent les ONG en faveur des droits des femmes (Azerbaïdjan, Croatie, Malte).

68. Il est important de connaître ses droits pour les faire respecter. Aussi, des pays ont-ils investi dans toute la région pour sensibiliser à leurs droits les citoyens et en particulier les femmes en faisant traduire dans la langue nationale les instruments internationaux concernés (Albanie, Croatie, Grèce, Portugal), en menant des campagnes de sensibilisation (Turkménistan), en créant des sites Web d'information (Israël, Suède) ou encore en organisant des séances d'information sur les droits de l'homme dans les écoles (Autriche, Bulgarie).

En 2006-2007, l'Office **letton** des droits de l'homme a assuré des consultations juridiques gratuites dans le cadre du projet «Ouverture du marché du travail pour les femmes» financé au titre de l'initiative EQUAL de l'UE. Ces consultations, sur les droits liés au travail,

<sup>1</sup> Voir aussi les domaines critiques D et E.

étaient assurées par téléphone au moyen d'une ligne gratuite ou en tête à tête et suivies au besoin d'une assistance juridique.

69. Beaucoup de membres de l'UE considèrent les droits de l'homme en général et ceux de la femme en particulier comme une question intersectorielle importante aussi en politique étrangère et participent à des projets exécutés à l'étranger pour promouvoir les droits des femmes.

L'**Espagne**, a nommé en mars 2007 un ambassadeur spécial chargé de promouvoir les politiques pour l'égalité des sexes afin de donner à cette question une plus grande place dans le contexte de la politique étrangère. Une stratégie sectorielle en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de la coopération espagnole a également été élaborée dans le but de promouvoir les droits économiques, sociaux, sexuels, civils, politiques et culturels des femmes par le biais de la coopération pour le développement.

## J. Les femmes et les médias

**Résultats:** Différentes mesures ont été prises pour renforcer la position de la femme dans les médias, loin des stéréotypes habituels. Certains pays ont adopté des textes de loi, d'autres exécuté des campagnes et d'autres encore ont créé des prix pour améliorer l'image de la femme dans les médias.

**Difficultés:** Les professionnels de la communication continuent d'utiliser des stéréotypes et de représenter les femmes dans des rôles traditionnels et des situations dégradantes. Il n'existe pas partout de systèmes de contrôle de l'image de la femme dans les médias.

70. Au sujet des femmes et des médias, les pays axent leurs activités sur trois grandes questions: le recrutement de femmes dans le secteur des médias, les stéréotypes sexuels véhiculés par les médias et les médias comme moyen de promouvoir l'égalité des sexes.

71. Bien que le nombre de journalistes femmes ait augmenté ces dernières années dans beaucoup d'États membres de la CEE (Autriche, Chypre par exemple), nombreux sont les pays qui notent que les femmes restent très sous-représentées aux postes de rédacteur en chef et de directeur (Monténégro, Norvège) et dans certains secteurs comme la politique et l'économie (Albanie).

72. De réelles inquiétudes sont exprimées au sujet de la représentation stéréotypée des femmes et du sexisme dans les médias, y compris dans les séries télévisées et les émissions d'entretien, en particulier dans les pays de l'EOCAC, peut-être en raison d'une culture patriarcale encore très vivace.

La **République de Moldova** a exécuté un projet sur le thème «non à la représentation discriminatoire des femmes dans la publicité» et mené une campagne sur l'image de la femme dans la publicité.

En **Ouzbékistan**, des séminaires, entretiens et tables rondes sont organisés à la radio et à la télévision dans le cadre de campagnes visant à combattre les stéréotypes patriarcaux sur le rôle de la femme dans la famille et dans la société.

73. Les mesures prises en la matière vont de l'adoption de textes de loi interdisant la représentation de femmes dans des situations humiliantes ou des publicités à caractère discriminatoire (Estonie), à la formulation de principes directeurs et de codes à l'intention des médias (Bulgarie, République de Moldova, Royaume-Uni) ainsi qu'à la création de commissions et d'organes d'autocensure chargés de veiller à l'élimination des stéréotypes sexuels (France, Roumanie).

74. Les pays ont presque tous recours aux médias pour sensibiliser l'opinion aux questions liées aux différences entre les sexes (Biélorus, République tchèque), en particulier aux violences à l'égard des femmes (Italie, Kirghizistan, Slovaquie) et à la traite des femmes (ex-République yougoslave de Macédoine) ou pour informer le public sur les projets en faveur de l'égalité des sexes (Azerbaïdjan, Pologne). Au Kazakhstan, le nombre des émissions de télévision et de radio consacrées à l'égalité des sexes a augmenté d'un facteur de 2,5 entre 2005 et 2008.

En **Hongrie**, la Commission nationale de la radio et de la télévision établit un rapport annuel donnant le pourcentage d'hommes et de femmes dans les programmes des organes nationaux de radiodiffusion (nouvelles et informations de référence et autres programmes). Des différences sensibles ont été relevées en faveur des hommes.

Au **Portugal**, le prix de la parité hommes et femmes dans les médias, créé en 2005, vise à promouvoir une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes dans les médias et à donner davantage de visibilité aux femmes et aux questions politiques, socioéconomiques et culturelles qui les concernent.

Au **Turkménistan**, un centre de journalisme pour femmes s'emploie à améliorer la formation des journalistes femmes et à mieux sensibiliser l'opinion aux questions liées à l'égalité des sexes.

## K. Les femmes et l'environnement

**Résultats:** certains pays ont entrepris des activités spécialement axées sur les femmes et l'environnement ou ont intégré la prise en compte des spécificités de chaque sexe dans leurs plans et stratégies en vue d'un développement durable.

**Difficultés:** La majorité des pays n'a guère donné d'information sur cette question. La prise en compte systématique des différences entre les sexes dans les politiques environnementales et l'évaluation de l'impact de ces politiques sur les femmes et les hommes considérés séparément sont pratiquement inexistantes dans la région de la CEE.

75. De nombreux pays de la région de la CEE n'évoquent que brièvement la question des femmes et de l'environnement ou la passent complètement sous silence. Il y a cependant des exceptions dont le Luxembourg et le Monténégro qui ont intégré une perspective sexospécifique dans leurs plans nationaux de développement durable et la Turquie, dont le Plan national d'action en faveur de l'égalité des sexes comporte un chapitre sur l'environnement et les femmes.

76. Des initiatives spéciales sont mises en œuvre, par exemple des recherches sur les effets de la pollution selon le sexe (Belgique), une étude sur la prise en compte des différences entre les sexes au sein des organes nationaux chargés du développement durable (Suisse), un projet sur la distinction hommes-femmes et les changements climatiques (pays nordiques) et une stratégie de communication sur les femmes et l'environnement visant à sensibiliser les organisations de femmes aux questions d'environnement et de développement durable (Allemagne).

En **Lituanie**, 82 spécialistes du Ministère de l'environnement ont suivi entre 2006 et 2009 des séances de formation les incitant à prendre en considération les différences entre les sexes dans les activités de protection de l'environnement.

Au **Portugal**, la première étude visant au recensement et à la création d'indicateurs de la situation de la femme dans le domaine de l'environnement et un guide pour la prise en compte des différences entre les sexes dans les domaines de l'environnement et du territoire (accessibilité et transport) ont été lancés en 2009.

77. Dans les pays de l'EOCAC, la dimension sexospécifique des questions d'environnement n'a que récemment retenu l'attention, essentiellement au sein de groupes de la société civile. Des recherches ont été entreprises, au Kazakhstan et au Kirghizistan par exemple, sur l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé des femmes et des enfants. Par ailleurs, des projets pilotes financés pour la plupart par des donateurs bilatéraux et multilatéraux ont été exécutés pour démontrer qu'il est possible de modifier les modes de consommation nocifs pour l'environnement. Toutefois, il est apparu que seuls quelques-uns comportaient une dimension sexospécifique.

La Banque asiatique de développement a signé, avec le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États de l'Asie centrale pour la coordination des ressources en eau, une lettre d'accord pour la mise en place d'un réseau genre et eau en Asie centrale. Il s'agit de sensibiliser les responsables du secteur de l'eau aux échelons régional, national et local à la nécessité de répondre aux besoins des femmes et de leur donner les moyens de mieux tenir compte de la question des différences entre les sexes lors des processus décisionnels.

## L. La petite fille<sup>2</sup>

**Résultats:** De nombreux pays ont adopté des lois contre les mutilations sexuelles féminines et les mariages forcés et ont renforcé leur législation relative à l'exploitation sexuelle des enfants.

**Difficultés:** L'exploitation sexuelle des enfants en général et des filles en particulier, notamment via l'Internet, reste un grave motif de préoccupation. Dans certains pays, les mariages d'enfants et le travail des enfants sont encore très répandus.

78. L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sous diverses formes (prostitution, tourisme sexuel, pédophilie et pornographie) est en augmentation dans de nombreux États membres de la CEE. Les technologies nouvelles et l'Internet, qui constituent pour ces délits un support très difficile à contrôler, posent en particulier de sérieux problèmes dans ce domaine.

En **Bulgarie**, un amendement apporté en 2007 au Code pénal a introduit une définition de la pornographie mettant en scène des enfants et érigé en délit toute prise de contact avec un mineur à des fins sexuelles ainsi que la diffusion sur l'Internet de matériel à caractère pornographique.

79. De nombreux pays d'Europe occidentale signalent une augmentation des mutilations sexuelles féminines à la suite de l'immigration. En Suisse par exemple, de 6 000 à 7 000 fillettes ont été ou pourraient être victimes de cette pratique. Des lois ont donc été votées et des documents stratégiques élaborés pour réprimer les mutilations sexuelles féminines tant à l'intérieur (Danemark, Monaco, Pays-Bas, Portugal) qu'à l'extérieur des frontières nationales (Belgique, Malte).

Un texte de loi voté en **Italie** en 2006 vise à prévenir les mutilations sexuelles féminines et à venir en aide à celles qui en ont été victimes. Il prévoit des peines d'emprisonnement allant de quatre à douze ans et pouvant être augmentées d'un tiers si la victime est mineure. En matière de prévention, il prévoit des campagnes de sensibilisation et des cours de formation.

<sup>2</sup> Voir aussi les domaines critiques B, C, D et I.

80. Les mariages d'enfants restent un problème dans plusieurs pays de l'EOCAC. D'après des estimations de l'UNICEF, en 2005/06, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient déjà mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans était de 19 % dans la République de Moldova, de 17 % en Géorgie et de 7 à 13 % en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus et dans les pays d'Asie centrale. Dans ces mêmes pays, la proportion d'enfants qui travaillent est relativement élevée. Certains d'entre eux ont donc entrepris de réviser leur Code de la famille et leur Code pénal afin de renforcer les dispositifs de protection de l'enfance. Ainsi, selon des lois récemment adoptées au Tadjikistan, les mariages d'enfants et la traite des enfants constituent des délits et des dispositions prévoient une meilleure protection contre la prostitution infantile.

81. S'ils semblent être plus nombreux dans les pays de l'EOCAC, les mariages forcés ont également été évoqués par les pays d'Europe occidentale. Certains ont entrepris d'en étudier la prévalence (Allemagne) tandis que d'autres ont renforcé leur arsenal législatif (Royaume-Uni), prévu des mesures dans le cadre des stratégies existantes (France) ou élaboré de nouveaux plans d'action (Norvège).

## II. Conclusions

82. Depuis le dernier examen, en 2004, du processus de Beijing, la législation garantissant l'égalité des sexes et les droits des femmes a marqué des progrès significatifs. Toutefois, sa mise en application est loin d'être satisfaisante partout dans la région, en particulier dans les pays à économie de transition dans lesquels les institutions chargées de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes restent fragiles. De même, si des stratégies nationales de développement prenant en compte les spécificités des hommes et des femmes ont été élaborées et si des plans nationaux en faveur de l'égalité des sexes ont été adoptés, leur mise en œuvre marque le pas dans la plupart des pays de la région.

83. D'après les conclusions de cet examen, les grands défis de demain pour la région peuvent être classés sous quatre rubriques:

a) *Les femmes et l'économie et notamment la lutte contre la pauvreté des femmes.* Il faut combattre activement la ségrégation professionnelle et les injustices salariales pour accroître le revenu des femmes et multiplier également les mesures leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale afin de leur permettre d'être plus présentes sur le marché du travail. Des mesures spéciales s'imposent aussi en faveur des femmes particulièrement exposées à la pauvreté (femmes des campagnes, des minorités ethniques, des populations de migrants);

b) *La violence à l'égard des femmes et des petites filles.* À cet égard, il faut avant tout veiller à l'application des nouveaux textes de loi contre la violence domestique, développer la prévention (y compris par l'éducation), venir en aide aux victimes et les aider à accéder à l'indépendance économique. Il est également essentiel de protéger les droits des fillettes et des jeunes femmes par des mesures énergiques contre la traite dans les situations de conflit, de mouvements migratoires et de crise économique ainsi que contre les mariages forcés d'enfants et les mutilations sexuelles féminines;

c) *Les femmes et la prise de décisions.* Compte tenu de la lenteur des progrès dans ce domaine, il faudrait favoriser une combinaison de politiques à base d'obligations, d'incitations et d'actions de sensibilisation pour que puisse être enfin instaurée la parité dans les organes publics et privés de décision et dans tous les domaines de la vie – politique, économique, social et culturel;

d) *Mécanismes institutionnels pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme.* Dans la plupart des pays, ces mécanismes restent impuissants à promouvoir l'intégration d'une dimension sexospécifique dans toutes les politiques publiques. Ils demandent donc à être renforcés, financièrement et humainement, et associés à tous les principaux ministères, avec un organe de coordination au niveau le plus élevé de l'État. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance que le processus budgétaire intègre une dimension sexospécifique puisque c'est sur lui que repose le succès des politiques de promotion de la femme.

84. Ces défis sont d'ordre structurel: la plupart avaient déjà été évoqués en 2004 et cette synthèse montre que les progrès réalisés depuis sont réels mais largement insuffisants. Il y a également le risque que la crise économique et financière n'en ralentisse encore le rythme en détournant l'attention des instances politiques, économiques et sociales vers d'autres priorités. En même temps, on voit apparaître de nouveaux défis comme l'extension des flux migratoires et l'accélération du vieillissement de la population. Il est donc d'autant plus important de retrouver la dynamique acquise dans tous les domaines qui ont été passés en revue, avec la participation des gouvernements, de la société civile, des organisations internationales et de la communauté internationale dans son ensemble. En effet, dans toutes les sociétés, promouvoir l'égalité des sexes revient aussi à favoriser la justice sociale, l'efficacité économique et le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains.

---